alliance suisse pour une agriculture sans génie génétique

LE POUVOIR D'AGIR
L'association des consommateur·rice·s

Boudry, le 17 juin 2026

Communiqué de presse

L'Union européenne tourne le dos à la liberté de choix

Le Parlement européen a approuvé aujourd'hui une déréglementation majeure des plantes issues des nouvelles techniques génomiques (NTG), telles que CRISPR/Cas. La grande majorité de ces plantes génétiquement modifiées pourront désormais être mises sur le marché sans évaluation approfondie des risques, sans règles efficaces de coexistence avec les filières sans OGM et, surtout, sans étiquetage des denrées alimentaires.
Pour les consommateurs et les agriculteurs, cette décision marque un recul historique du principe de précaution et de la transparence. Lorsqu'un produit génétiquement modifié n'est plus identifiable, la liberté de choisir disparaît.

Sans étiquetage, pas de véritable liberté de choix
La réforme européenne prévoit que la plupart des plantes classées « NGT 1 » ne soient plus soumises à un étiquetage spécifique des denrées alimentaires. Les consommateurs européens ne sauront donc plus si les aliments qu'ils achètent proviennent ou non de plantes génétiquement modifiées.
Cette évolution menace également la Suisse. Comment garantir le respect de la législation suisse sur l'étiquetage des OGM lorsque les producteurs européens eux-mêmes ne seront plus tenus d'indiquer l'origine génétiquement modifiée de leurs produits ? Sans traçabilité, les contrôles deviennent extrêmement difficiles, voire impossibles.

Un affaiblissement du principe de précaution
La nouvelle réglementation repose notamment sur un seuil de 20 modifications génétiques autorisées ainsi que sur cinq catégories de modifications considérées comme acceptables. Parmi celles-ci figure la suppression de matériel génétique. Or, selon les critères proposés, une délétion de grande ampleur peut être comptabilisée comme une seule modification, quelle que soit sa taille. Cette approche illustre les limites d'un système qui réduit la complexité biologique à un simple comptage administratif de modifications.
Le seuil de 20 modifications a d'ailleurs été largement critiqué par de nombreux observateurs, qui soulignent l'absence de fondement scientifique clair permettant de justifier cette limite. Il s'agit avant tout d'un choix réglementaire et politique.
Les nouvelles techniques de génie génétique permettent aujourd'hui d'intervenir sur les génomes avec une rapidité et une facilité inédite (sans pour autant garantir le résultat final). Face à ces évolutions, il est indispensable d'appliquer pleinement le principe de précaution, et non de l'affaiblir. Renoncer à l'évaluation des risques revient à accepter l'incertitude plutôt qu'à la maîtriser ou l'étudier.

L'agriculture suisse sans OGM sous pression
En Suisse, la loi sur le génie génétique prévoit l'évaluation des risques, l'étiquetage obligatoire des denrées alimentaires et des aliments pour animaux génétiquement modifiés ainsi que des mesures de coexistence entre les différentes formes d'agriculture.
Si l'Union européenne supprime ces garanties pour une grande partie des organismes génétiquement modifiés, l'application du droit suisse sera fortement compliquée. Les autorités fédérales doivent prendre les mesures nécessaires pour empêcher l'entrée sur le

territoire de produits génétiquement modifiés non déclarés et renforcer les capacités de contrôle et de détection.

Pour les consommateurs suisses, l'absence d'OGM dans l'alimentation constitue une attente légitime. Pour de nombreuses filières agricoles et agroalimentaires, notamment dans le secteur fromager, elle représente également un avantage concurrentiel important sur les marchés nationaux et internationaux.

Protéger la liberté de choix
L'Alliance suisse pour une agriculture sans génie génétique demande dans un appel au Conseil fédéral et au Parlement, le maintien intégral des garanties prévues par la législation actuelle : évaluation des risques, traçabilité, étiquetage obligatoire et règles de coexistence. Elle appelle le Conseil fédéral et le Parlement à défendre activement la liberté de choix des consommateurs, la transparence du marché alimentaire et l'avenir d'une agriculture suisse sans OGM. Elle demande également un renforcement des contrôles à l'importation ainsi qu'un investissement accru dans le développement de méthodes de détection des nouvelles techniques génomiques.

La liberté de choix n'existe que si l'information est disponible. Sans transparence, il n'y a ni choix éclairé, ni confiance durable dans notre système alimentaire.

Lien vers l'appel.

Pour plus d'information :

Dr Luigi D'Andrea, Secrétaire de l'Alliance suisse pour une agriculture sans génie génétique ASGG, l.dandrea@stopogm.ch, 077 400 70 43

Fabien Fivaz, Conseiller aux Etats, président de l'ASGG, fabien.fivaz@parl.ch, 078 740 06 51

Laurianne Altwegg, responsable Agriculture et Environnement, Fédération romande des consommateurs, l.altwegg@frc.ch, 078 878 73 81